

construction et ces gouvernements sont-ils sur le point de signer cet accord afin que le projet puisse démarrer? Si l'on n'est pas encore parvenu à un accord, le gouvernement du Canada a-t-il fait une nouvelle proposition au gouvernement terre-neuvien et, dans ce cas, qu'est-ce que le gouvernement fédéral est prêt à faire? Quel genre d'aide est-il prêt à consentir pour la réalisation de ce projet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai précisément discuté de cette affaire voici deux semaines avec le premier ministre Moores et ces discussions ont été reprises par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement est convaincu que nous serons en mesure d'aboutir à un accord avec Terre-Neuve. Les deux parties en cause doivent cependant passer par certaines étapes préparatoires avant de pouvoir entériner une quelconque décision.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, le premier ministre de Terre-Neuve nous dit qu'un accord est sur le point d'être conclu. Je voudrais connaître l'opinion du premier ministre là-dessus.

● (1452)

En outre, il y a huit mois, le premier ministre de Terre-Neuve proposait au gouvernement un projet triennal de création d'emplois concernant la coupe du bois en lisière du réservoir dans l'île Gull. Ce projet emploierait 400 bûcherons pendant trois ans au coût d'environ 4 millions de dollars. Il n'aurait pas besoin d'être subventionné et donnerait des résultats durables. Ces travaux ont été réclamés par les écologistes. Le premier ministre approuvera-t-il ce projet qui redonnera du travail aux 400 bûcherons mis à pied lors de la fermeture de la cartonnerie Labrador?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je suis d'accord avec la déclaration du premier ministre que le député a citée. A mon avis, ma première réponse était exactement dans le même sens. Quant à la seconde question, le cabinet a étudié cette affaire la semaine dernière et je compte qu'une annonce sera faite sous peu.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AU MEER

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Expansion économique régionale si le gouvernement envisage de démembrer le programme du MEER ou de confier son rôle à un autre ministère?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Non, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas de projet de ce genre.

M. Scott: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme certaines régions du Canada ont joui d'un statut privilégié auprès du MEER parce que la chômage y est élevé, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement est disposé à étendre les programmes du MEER à d'autres régions de fort chômage, notamment au centre-nord de l'Ontario?

Questions orales

[Français]

M. Lessard: Monsieur le président, je pense que les programmes du MEER s'appliquent également dans le Nord de l'Ontario. Je pense aussi qu'on peut dire que 80 p. 100 du territoire de la province de l'Ontario est couvert par les programmes du ministère de l'Expansion économique régionale, tant pour les octrois aux entreprises que pour les autres programmes. Les programmes du MEER s'appliquent également dans la partie sud et est de l'Ontario. Ces programmes se sont appliqués dans le passé et continuent encore actuellement de s'appliquer.

* * *

[Traduction]

LES PÉNITENCIERS

LA PRISE D'OTAGES AU PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'ENQUÊTE SUR L'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): C'est au solliciteur général que je m'adresse, monsieur l'Orateur. La prise d'otages survenue récemment au pénitencier de la Colombie-Britannique impliquait cinq détenus considérés comme étant extrêmement dangereux; l'un d'eux, qui avait dirigé le tumulte de juin 1975, passe pour l'un des hommes les plus dangereux du Canada. Le solliciteur général peut-il expliquer à la Chambre pourquoi les autorités du pénitencier de la Colombie-Britannique ont laissé ces cinq hommes avoir accès ensemble à l'aire des visiteurs?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de signaler ces événements à l'attention de la Chambre et de proposer en quelque sorte une façon d'en prévenir la répétition. Je tiens à offrir mes félicitations à tous ceux, y compris les fonctionnaires du Service canadien des pénitenciers et les membres de la GRC, qui ont aidé à résoudre ce problème. Encore une fois, je tiens à féliciter mon prédécesseur qui a beaucoup contribué à faire adopter la politique de non-marchandage qui n'est pas peu responsable à mes yeux de l'issue heureuse de cette affaire.

En réponse à la question précise du député, monsieur l'Orateur, je dirai que j'ai annoncé dans mon communiqué de samedi qu'une enquête officielle aurait lieu. Sans doute le député pourra-t-il obtenir le renseignement qu'il demande à l'issue de cette enquête officielle.

M. Friesen: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Selon des renseignements que j'ai reçus, le directeur adjoint des services sociaux, une ex-infirmière psychiatrique, est passée d'un poste WP 3 à un poste WP 5 en dix-huit mois, et le chef du service de développement social, qui a une certaine expérience du milieu pénitentiaire, est passé d'un poste WP 1 à un poste WP 4 en un an. Le solliciteur général pourrait-il garantir à la Chambre que le sous-comité parlementaire chargé d'étudier le système pénitentiaire au Canada, qui s'est rendu si utile l'année dernière, sera reconstitué afin d'étudier la question? Ce groupe est tout à fait dépourvu d'esprit partisan et pourrait examiner à fond ce problème qui concerne l'administration et la politique du Service pénitentiaire en matière de promotion et d'avancement?